

PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL
VI^{ème} CONGRES EXTRAORDINAIRE



CHARTE
DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL

Brazzaville, 21-25 juillet 2011

INTRODUCTION

Depuis son V^{ème} Congrès Extraordinaire de décembre 2008, le Parti Congolais du Travail (PCT), assumant son histoire, a adopté la doctrine social-démocrate, en remplacement du marxisme-léninisme, comme socle idéologique de son action.

Après la transition assurée par les instances et organes dirigeants consensuels mis en place, le VI^{ème} Congrès Extraordinaire de juillet 2011, s'est chargé d'intégrer réellement les principes de la social-démocratie dans les documents fondamentaux du PCT.

La conséquence pratique en a été la révision du mode d'organisation et de fonctionnement du Parti conformément aux exigences de la social-démocratie, nouvelle doctrine du Parti.

Les instances et organes, issus du VI^{ème} Congrès Extraordinaire, ont la charge d'amener les cadres et militants à intérioriser et défendre les nouvelles valeurs du Parti.

Cette révision du mode d'organisation et de fonctionnement du PCT se fait dans un esprit de continuité/discontinuité, dans la mesure où la doctrine Social-démocrate ne remet pas en cause

le fondement politique du socialisme à l'origine de la création du Parti Congolais du Travail.

En ce sens, les modes de mobilisation politique, les discours de recrutement, les convictions de gauche, largement partagées, restent le fond culturel accepté par l'ensemble des membres du Parti.

Les mutations idéologiques décidées rendent compte des ajustements nécessaires qui, dans une économie libérale, s'imposent pour donner au Parti les outils politiques de son action au service des valeurs de justice, de paix, de tolérance et d'unité nationale que prône le Président du Parti, le camarade Denis SASSOU-N'GUESSO, valeurs sans lesquelles, le développement socio-économique de notre pays serait difficile à envisager.

C'est pourquoi, les membres du Parti Congolais du Travail, à l'occasion du VI^{ème} Congrès Extraordinaire de juillet 2011, prennent-ils, dans la présente Charte, les cinq engagements suivants :

- 2- Amener les cadres et militants du PCT à s'approprier les principes de la social-démocratie ;

- 2- Créer les conditions pour un développement durable du Congo ;
- 3- Produire et gérer rationnellement la richesse nationale ;
- 4- Redistribuer équitablement et durablement la richesse nationale ;
- 5- Inventer le Futur pour arrimer sans cesse le Congo à la modernité.

La présente Charte fixe et structure ces engagements que le Parti devra exécuter dans le cadre de l'animation de ses instances et organes, de l'action de son Gouvernement et du traitement général de l'opinion congolaise.

DES ENGAGEMENTS

ENGAGEMENT N° 1 : Amener les cadres et militants du PCT à s'approprier les principes de la Social-démocratie

Intermédiaire entre le Socialisme scientifique, d'une part, qui fait de la révolution le moyen d'accès au pouvoir d'Etat, en vue de règlement de la question sociale, et le Capitalisme, d'autre part, qui mise sur le profit devant résulter de

l'investissement consenti, au nom du principe de liberté, la social-démocratie adopte l'élection libre comme mode politique d'accès au Pouvoir d'Etat pour gérer le tout social en vue de son bien-être et progressivement aux attentes du peuple : souverain primaire.

Ayant adopté la social-démocratie, doctrine universelle, au contexte socio politique congolais, le PCT s'engage à déduire dans les faits ses principes suivants :

- 1- Faire du suffrage universel le moyen exclusif de conquête du pouvoir et de l'acceptation de la défaite la clause de civilité politique à promouvoir ;
- 2- Abandonner l'appropriation intégrale par l'Etat (ou la socialisation) des moyens de production et d'échange ;
- 3- Organiser une économie sociale de marché et la régulation de la production publique et privée afin de défendre les intérêts des employés, des consommateurs et des petites entreprises par l'action syndicale, la sauvegarde de salaire minimum, l'encadrement des conditions de travail (...) ;

- 13- Promouvoir un Etat qui protège la population d'un ensemble de risques liés aux différents aspects de la vie en communauté ;
- 14- Promouvoir un service public de qualité qui donne les mêmes chances à tous ; notamment en matière d'éducation, de santé ;
- 15- Organiser des niveaux de prélèvements nécessaires afin de financer les dépenses publiques ;
- 16- Renforcer le dispositif juridique sur la préservation de l'environnement ;
- 17- Promouvoir et défendre la laïcité républicaine ;
- 18- Contrôler l'immigration et tolérer le multiculturalisme ;
- 19- Organiser un large consensus avec les partenaires sociaux ;
- 20- Orienter et canaliser les investissements, tant publics que privés, pour prévenir les excès du capitalisme ;
- 21- Mettre en relief le rôle déterminant de l'Etat dans l'impulsion du changement social ;

- 15- Conduire une politique étrangère basée sur le respect réciproque, le partenariat mutuellement avantageux, la promotion des valeurs démocratiques, la défense des droits de l'homme et la concertation ;
- 16- Travailler à la transformation progressive du modèle libéral, en inscrivant la question sociale au cœur des préoccupations de l'action politique.

ENGAGEMENT N° II : Créer les conditions pour un développement durable au Congo

La modernisation et l'industrialisation durables du Congo, principaux axes du Chemin d'Avenir, requièrent, d'un côté, la création des conditions propices, et de l'autre, la focalisation de l'action gouvernementale autour des piliers ayant un effet d'entraînement garanti.

Au moment où le Congo se dégage progressivement de son endettement extérieur en vue d'accéder au statut de pays émergent et de se donner à terme, les moyens d'impulser son développement à partir d'initiatives endogènes pour lesquelles le partenariat serait l'indispensable complément, l'organisation de la

vie nationale devra reposer sur les piliers et conditions suivants :

II- Des piliers

Les principaux supports du développement du Congo, dont les jalons infrastructurels sont posés, notamment, depuis et par la Nouvelle Espérance, doivent être considérés comme des facteurs déterminants pour l'adhésion du plus grand nombre des Congolais aux idéaux du Parti.

L'action gouvernementale, fondée sur la doctrine social-démocrate du PCT, devra travailler à l'accomplissement des piliers suivants :

2- La démocratie

Répondant pleinement de son histoire, le PCT choisit les mécanismes démocratiques, l'élection libre et transparente comme mode politique d'accès au pouvoir d'Etat pour gérer le tout social, en vue de son bien-être ; adopte la social-démocratie comme idéologie et considère la réforme permanente du système capitaliste comme moyen de répondre progressivement aux attentes du peuple : souverain primaire.

2- Les droits de l'homme

Le PCT s'engage à faire du Congo, un Etat de droit dans lequel, les différences naturelles et sociales entre citoyens ne doivent pas affecter leur égalité juridique, et d'autre part, une nation moderne dont les différentes composantes assument le passé commun du pays et partagent les mêmes espérances de mieux-être collectif, dans la paix, la solidarité et l'unité nationale, par-delà la diversité.

Pour cela, toutes les conventions internationales des droits de l'homme auxquelles le Congo a souscrit doivent sous-tendre l'action du Gouvernement.

3- La sauvegarde de la vie humaine

Dans l'animation du Parti, la gestion administrative du pays et le traitement du tout social, la personne humaine doit être considérée théoriquement et pratiquement comme sacrée. Pour cela, son honorabilité, sa dignité, sa respectabilité, mais aussi sa responsabilité doivent toujours être garanties.

La personne humaine doit, dans tous les cas, être considérée comme une fin et jamais comme un moyen.

4- La bonne gouvernance

Pour travailler aux objectifs d'intérêt général, que prescrit la social-démocratie, la bonne gouvernance en vue de la visibilité du résultat de l'action politique au profit des populations doit être le principe, la justice et l'équité étant les finalités.

En conséquence, le profit technique des ressources humaines à mettre à contribution au Parti et au Gouvernement doit être en harmonie avec l'obligation de résultat inhérente à la nature même de la social-démocratie.

5- La paix, la justice et la tolérance

La paix, la justice et la tolérance prises ensemble restent et demeurent la condition, la garantie et la promesse indispensables pour le développement du Congo que l'histoire récente révèle comme un bijou à préserver par tous.

Pour cela, et conformément à la devise de l'UNESCO, il faut contrer l'émergence des tendances bellicistes, injustes et intolérantes dans les consciences des hommes par l'éducation

à la civilité et la pratique ainsi que par la distribution équitable de la justice dans la société.

6- La sécurité

Dans l'animation du Parti, le travail gouvernemental et le traitement du corps social, la sécurité est envisagée comme condition, moyen et finalité du développement durable du Congo.

Elle profite et bénéficie aussi bien aux individus, à la communauté nationale qu'aux institutions de la République.

Dès lors, chaque dimension de la vie de l'homme en société requiert la sécurité.

A cet effet, l'éducation nationale doit être orientée de manière à cultiver et installer le réflexe sécuritaire dans la conscience de chaque citoyen dès le bas âge.

II- Des conditions

Les conditions du développement du Congo sont :

1- La stabilité politique et institutionnelle

La stabilité politique et institutionnelle, garantie par la Constitution du 20 janvier 2002, a permis l'exécution de la Nouvelle Espérance (2002 – 2009) dont les acquis doivent être consolidés par la mise en œuvre du Chemin d'Avenir afin de permettre au Congo d'accéder au statut de pays émergent.

2- La durabilité économique

L'action gouvernementale en général doit viser un développement économique soutenu afin que la redistribution du fruit de la croissance aux contemporains permette en même temps d'épargner pour les générations futures, en guise d'attestation de responsabilité et de solidarité de la présente génération.

Cette durabilité économique devra être soutenue par l'innovation scientifique et technologique et un esprit d'entreprise bien formé dans les techniques du management moderne.

3- La durabilité

L'action gouvernementale doit s'inscrire dans la durée de façon à prôner et à consolider la tolérance, la cohésion, l'unité et la paix sociale,

par-delà la diversité sociologique du Congo.

4- La durabilité environnementale

L'action gouvernementale, dans le domaine environnemental, doit se mener dans le cadre d'une synthèse positive entre la nécessité de capitaliser les ressources naturelles pour répondre aux multiples besoins de la population et celle de les préserver au profit des générations futures.

Cette vision du développement devra être la préoccupation du Parti, du Gouvernement et de l'ensemble des Congolais.

ENGAGEMENT N° III : Produire et gérer rationnellement la richesse nationale

La création des richesses nationales dépend en grande partie de l'état des mentalités dans le pays, état peu propice à la rigueur, à l'excellence, au travail bien fait, à la gestion rationnelle et durable du bien commun, à l'obligation de rendre compte, à l'évaluation performative.

Le PCT s'engage à travailler à la transformation de ces mentalités contraires aux exigences du développement du pays.

ENGAGEMENT
équitablement et durablement N° IV : **Redistribuer**
nationale **la richesse**

La politique étant la gestion de la chose publique en vue de l'accomplissement des objectifs d'intérêt général, le choix par le PCT de la social-démocratie comme doctrine idéologique l'oblige à réorganiser le système de redistribution du revenu national, suivant le principe d'équité.

ENGAGEMENT N° V : Inventer le futur pour
arrimer sans cesse le Congo à la modernité

Une société qui se contente de gérer et redistribuer la rente de l'exploitation des ressources naturelles, par principe épuisables, sans s'inquiéter d'elle-même et de son lendemain, sans sonder et s'ouvrir au futur par la pensée, sans tenter de dessiner au présent ce qu'elle voudra même de façon incertaine être au futur, sans se donner des politiques à long terme et sans se donner les moyens de préserver les acquis par la pratique du principe de continuité de l'action publique, est une société ouvertement et fermement vouée à l'enlisement, au sous-développement et à la dépendance perpétuelle : de génération en génération.

La recette connue pour échanger à un tel destin est d'inventer soi-même son futur.

Pour cela, le PCT s'engage à :

- 1- Insérer la dimension prospective dans les pratiques et tous les apprentissages ;
- 2- Eriger les principes de précaution, de responsabilité et d'espérance en principes fondamentaux de l'action publique ;
- 3- Créer des structures transversales d'invention du futur, notamment :
 - l'Université du Futur,
 - le Centre d'Etudes Prospectives du Parti (CEPP) :
- 4- Valoriser la recherche scientifique et technologique, les beaux arts et les belles lettres ;
- 5- Instituer le Prix du Président du Comité Central pour récompenser les travaux originaux et innovants d'invention sectorielle du Futur ;
- 6- Créer un Prix du Président du Comité Central au profit des meilleurs élèves et étudiants ;
- 7- Développer l'industrie scientifique et culturelle (structures modernes de recherche, maisons d'éditions et librairie, maisons de la culture...).

Les membres du Parti Congolais du Travail s'engagent à appliquer les dispositions de la présente Charte.

Fait à Brazzaville, le 25 juillet 2011

Le Congrès

Editions du PCT
Département de l'Administration
2015